

**Les collectifs et associations déplorent
un cadre inopérant de négociation sur la charte de relogement et son application concrète.**

Marseille, le 11 avril 2019

La semaine dernière, une délégation composée de représentants des collectifs et associations a été reçue par la ville en présence de représentant·es de l'Etat : Collectif du 5 novembre – Noailles en colère, Un Centre-Ville Pour Tous, Conseil Citoyen 1/6, Marseille en Colère, Ligue des Droits de l'Homme Marseille, Emmaüs et la fondation Abbé Pierre.

Nous avons unanimement émis le souhait, comme préalable à une discussion apaisée et constructive sur la charte, de :

- rétablir la gratuité des repas pour tous les hébergés n'ayant pas la possibilité de cuisiner, en respect de la loi et de la jurisprudence qui oblige la puissance publique, en cas de défaillances des propriétaires, à assurer un hébergement décent
- améliorer les conditions de prise en charge de l'hébergement, et le maintien de propositions de relogement adaptées tant que nécessaire, en réponse à la volonté municipale de libérer les hôtels pour la saison touristique maintenir à minima 3 propositions de relogements, tel que **prévu par la loi**, et non 2 comme annoncé par la ville,
- proposer immédiatement un communiqué officiel rassurant sur ces points, donnant notamment le signal que des décisions prises lors de précédentes réunions de négociation ne peuvent être remises en cause ainsi de façon unilatérale.
- solliciter la présence de la Métropole, compétente en matière d'habitat, aux réunions de négociations sur la charte

Hier soir, lors de la première réunion de négociation, la réponse de la ville reste totalement insatisfaisante :

- **aucune solution à la hauteur au sujet de l'interruption de la prise en charge complète des repas**, alors même que notre coordination a fait de nombreuses propositions réalistes et que des actes de détresse sociale et psychologique s'amplifient
- **aucun communiqué à ce jour permettant de rassurer les délogés** présents et à venir sur les conditions d'hébergement et de relogement décent, comme il est prévu par la loi au titre de l'article L.521-3-1 du code de la construction et de l'habitation, et de la jurisprudence
- **aucun engagement en séance sur la charte**, le seul représentant élu présent n'ayant pas mandat

Par ailleurs, la Métropole, pourtant invitée par la préfecture et la ville, n'était toujours pas présente.

En conséquence, la coordination inter-associations et collectifs :

- appelle la Mairie à revenir sur ses déclarations via un communiqué sans équivoque
- appelle la Mairie et la Métropole à mettre en place les conditions nécessaires minimales à un cadre de négociation réel de la charte, dans les délais qui ont été convenus
- appelle l'Etat à se porter garant, notamment à proposer une réponse satisfaisante aux conditions d'hébergement et de relogement et en s'engageant à faire appliquer la loi sur la réquisition de logements vacants
- appelle l'Etat à se porter garant de la prise en charge des repas, par un communiqué officiel de MM. Philippe, 1er ministre, et De Normandie, ministre du logement, en visite à Marseille ce vendredi
- annonce le lancement sans plus attendre d'une **pétition de soutien à la charte de relogement** afin de nous assurer que celle-ci soit bien à l'ordre du jour du prochain conseil municipal

Nous appelons fermement et unanimement la Mairie à changer rapidement de position pour se conformer enfin à la loi, l'Etat, dont nous ne comprendrions pas qu'ils adoptent une position attentiste, à se porter garant de son application et la Métropole à enfin cesser son silence assourdissant.

Les signataires : Collectif du 5 novembre – Noailles en colère, Un Centre-Ville Pour Tous, Conseil Citoyen 1/6, Ligue des Droits de l'Homme Marseille, Emmaüs et la Fondation Abbé Pierre.